

Homologation de LIMOCIDE / ESSEN'CIEL sur la cicadelle de la flavescence dorée

Les produits de VIVAGRO à base d'huile essentielle d'orange douce, ESSEN'CIEL et LIMOCIDE (N° AMM 2090127), ont reçu le 27 octobre 2017, l'homologation sur cicadelles en vigne (Code Usage : 12703119). Ce code usage fait référence au nouveau catalogue des usages, validé et mis en application par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt le 10/03/2015. Il stipule que l'usage cicadelles englobe, sans aucune restriction, les cicadelles *Stictocephala Bisionia*, *Scaphoideus Titanus*, *Metcalfa Pruinosa* et *Empoasca Vitis*. Ainsi, LIMOCIDE et ESSEN'CIEL sont homologués sur la cicadelle de la Flavescence Dorée (*Scaphoideus Titanus*).

Toutefois, l'avis de l'ANSES mentionne uniquement une « efficacité montrée sur *Empoasca Vitis* et *Metcalfa Pruinosa* ». VIVAGRO s'engage à réaliser des essais afin de mesurer le niveau d'efficacité attendu et d'optimiser le positionnement de ces produits sur *Scaphoideus Titanus*.

Par ailleurs, la lutte obligatoire doit être réalisée conformément aux messages diffusés par les DRAAF. Or la DGAL, en l'absence d'éléments de preuve, ne prévoit pas la prise en compte de LIMOCIDE et ESSEN'CIEL dans le cadre des traitements de lutte obligatoire.

Par contre, VIVAGRO recommande LIMOCIDE et ESSEN'CIEL en complément de cette lutte obligatoire contre la cicadelle de la flavescence dorée.

Le 15/01/2018, à Martillac

Fabrice Lemarchand, Co-gérant de VIVAGRO



VIVAGRO SARL
Technopole Montesquieu
5, Allée Jacques Latrille
33650 MARTILLAC
SIRET 494 263 288 00016 - APE 743 B